









































## OBJECTIF N°2 : A l'horizon 2022, renforcer les capacités des collectivités locales.

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : avoir organisé deux (2) ateliers de renforcement des capacités dans les provinces du Haut-Ogooué et du Woleu-Ntem.

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'ateliers de renforcement des capacités dans les 9 chefs-lieux de province	Nombre	N/A	N/A	2	10	+8	3	5

Source des données : Direction Générale des Collectivités Locales

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

**Résultat annuel attendu** : En lieu et place de deux ateliers, c'est plutôt dix (10) ateliers de renforcement des capacités qui ont été organisés avec l'appui financier de la CN-TIPPEE par l'entremise du projet PDIL 2.

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir collecté les données dans deux (2) collectivités locales ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 20 % de la mise en place de la base de données.

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de collectivités locales ayant fait l'objet de collecte	<i>Nombre</i>	20	30	20	0	20	30	100
Taux de mise en place de la base de données	<i>%</i>	20%	30%	20%	0%	20%	30%	100

Source des données : Direction Générale des Collectivités Locales

**Résultat annuel attendu 1** : la collecte des données dans les deux (2) collectivités locales n'a pas été effective. En effet, suite aux restrictions et mesures édictées pour lutter efficacement contre la pandémie de la COVID, les missions prévues pour la collecte des données n'ont pu être déclenchées.

**Résultat annuel attendu 2** : les 20 % de la mise en place de la base de données n'ont pas été réalisés.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°2.143 Action1: Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation</b>	<b>155 646 944</b>	<b>14 671 000</b>	<b>140 975 944</b>	<b>55 646 944</b>	<b>14 671 000</b>	<b>140 975 944</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	117 646 944	371 000	117 275 944	117 646 944	371 000	117 275 944
Titre 3. Dépenses de biens et services	18 000 000	14 300 000	3 700 000	18 000 000	14 300 000	3 700 000
Titre 4. Dépenses de transfert	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000	0	20 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
<b>N°2.143 Action2 : Assistance aux collectivités locales</b>	<b>19 095 753 062</b>	<b>14 127 143 402</b>	<b>4 968 609 660</b>	<b>19 095 753 062</b>	<b>14 127 143 402</b>	<b>4 968 609 660</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	10 548 480	670 000	9 878 480	10 548 480	670 000	9 878 480
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 500 000	7 500 001	11 999 999	19 500 000	7 500 001	11 999 999
Titre 4. Dépenses de transfert	18 065 704 582	14 118 973 401	3 946 731 181	18 065 704 582	14 118 973 401	3 946 731 181
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 000 000 000
<b>Total pour le programme</b>	<b>19 251 400 006</b>	<b>14 141 814 402</b>	<b>5 109 585 604</b>	<b>19 251 400 006</b>	<b>14 141 814 402</b>	<b>5 109 585 604</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	128 195 424	1 041 000	127 154 424	128 195 424	1 041 000	127 154 424
Titre 3. Dépenses de biens et services	37 500 000	21 800 001	15 699 999	37 500 000	21 800 001	15 699 999
Titre 4. Dépenses de transfert	18 085 704 582	14 118 973 401	3 966 731 181	18 085 704 582	14 118 973 401	3 966 731 181
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 000 000 000

### Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme « Gestion des Collectivités Locales » inscrit dans la LFR 2020 s'élevait à **19 251 400 006 FCFA** en AE et CP. La consommation des crédits imputable au programme s'élève à **14 141 814 402 FCFA**, soit un taux d'exécution global de 73,46 %. Cette exécution se présente par titre comme suit :

#### Action 1 : Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation

##### Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 117 646 944 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP, ont été exécutées pour 371 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 0,32 %. L'écart de 117 275 944 FCFA qui en résulte correspond au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans les programmes.

##### Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 18 000 000 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 14 300 000 FCFA, soit un taux d'exécution 79,44%.

L'écart de 3 700 000 FCFA constaté s'explique par le non levé de la réserve obligatoire et les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ainsi que les mesures de restrictions imposées par le Gouvernement durant la période de confinement suite à la pandémie à Corona Virus.

#### Action 2 : Assistance aux collectivités locales

##### Titre 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 10 548 480 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP, ont été exécutées pour 670 000 FCFA, soit un taux d'exécution

de 6,35 %. L'écart de 9 878 480 FCFA qui en résulte correspond au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans les programmes.

### **Titre 3 : Dépenses de biens et services**

Inscrites à hauteur de 19 500 000 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 7 500 001 FCFA, soit un taux d'exécution 38,46%.

L'écart de 11 999 999 FCFA constaté s'explique par le non levé de la réserve obligatoire et les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ainsi que les mesures de restrictions imposées par le Gouvernement durant la période de confinement suite à la pandémie à Corona Virus.

### **Titre 4 : Dépenses de transferts**

Initialement autorisées à 18 065 704 582 FCFA dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de transferts ont été exécutées pour un montant de 14 118 973 401 FCFA, soit un taux d'exécution de 78,15%.

L'écart de 3 946 731 181 FCFA entre les autorisations et les crédits exécutés résulte de la réserve obligatoire non levée ainsi que des mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.

### **Titre 5 : Dépenses d'investissement**

Initialement autorisées à 1 000 000 000 FCFA dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses d'investissement n'ont pas été exécutées, soit un taux d'exécution de 0%.

La non-exécution est due à la lenteur enregistrée dans le circuit de validation de la passation des marchés y relatif.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
Permanents	24	24	24	0	0	0	24
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
Permanents	18	18	18	0	0	0	18
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Permanents	5	5	5	0	0	0	5
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>

### Explication des évolutions :

Les effectifs du programme sont restés inchangés entre 2019 et 2020.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	128 195 424	128 195 424	1 041 000	1 041 000	127 154 424	127 154 424
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère			0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>128 195 424</b>	<b>128 195 424</b>	<b>1 041 000</b>	<b>1 041 000</b>	<b>127 154 424</b>	<b>127 154 424</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 ont servi exclusivement aux salaires de la MONP.

Autorisées à hauteur de 128 195 424 FCFA en AE et CP dans la loi de finances, les dépenses de personnel ont été exécutées pour 1 041 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 0,81%. L'écart de 127 154 424 FCFA qui en résulte correspond au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget.

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>ACTION 1 : Elaboration de la stratégie de décentralisation et politique de sa mise en œuvre</b>	<b>18 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>14 300 000</b>	<b>14 300 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 700 000</b>
Suivi de la procédure d'adoption de huit (8) projets de textes d'application élaborés de la loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Coordination de l'élaboration de la stratégie de décentralisation	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000
Suivi des actes des collectivités Locales	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000	0	0
Vulgarisation de la loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation	1 400 000	1 400 000	300 000	300 000	1 100 000	1 100 000
Coordination de la mise en œuvre de la politique de décentralisation	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	0	0
Suivi de la mise en place du cadre juridique et institutionnel de la décentralisation	4 300 000	4 300 000	2 200 000	2 200 000	2 100 000	2 100 000
<b>ACTION 2 : Assistance aux Collectivités Locales</b>	<b>19 500 000</b>	<b>19 500 000</b>	<b>7 500 001</b>	<b>7 500 001</b>	<b>11 999 999</b>	<b>11 999 999</b>
Organiser 2 ateliers de renforcement des capacités des élus locaux en matière d'élaboration des budgets et des comptes administratifs	5 100 000	5 100 000	3 000 000	3 000 000	2 100 000	2 100 000
Organiser 2 ateliers de renforcement des capacités dans les provinces du Haut-Ogooué et du Woleu-Ntem	5 000 000	5 000 000	2 500 001	2 500 001	2 499 999	2 499 999
Collecter les données urbaines dans deux collectivités locales situées dans les chefs-lieux de provinces	2 200 000	2 200 000	0	0	2 200 000	2 200 000
Coordination des activités d'assistance aux collectivités locales	2 500 000	2 500 000	1 000 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000
Suivi des activités d'assistance aux collectivités locales	4 700 000	4 700 000	1 000 000	1 000 000	3 700 000	3 700 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>37 500 000</b>	<b>37 500 000</b>	<b>21 800 001</b>	<b>21 800 001</b>	<b>15 699 999</b>	<b>15 699 999</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Au titre de l'exercice 2020 le programme "Gestion des Collectivités Locales" a bénéficié d'une dotation de 37 500 000 FCFA en biens et services exécutée à hauteur de 21 800 001 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit comme suit :

- 9 300 000 FCFA pour le fonctionnement courant des services ;
- 12 500 001 FCFA pour les missions de terrain et mis en œuvre des objectifs.

### **TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS**

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : <b>Elaboration de la stratégie de la décentralisation et pilotage de sa mise en œuvre</b>	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
Cotisation internationale CADDEL	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
ACTION 2 : <b>Assistance aux collectivités locales</b>	<b>18 065 704 582</b>	<b>18 065 704 582</b>	<b>14 118 973 401</b>	<b>14 118 973 401</b>	<b>3 946 731 181</b>	<b>3 946 731 181</b>
Subvention aux collectivités locales	13 542 951 582	13 542 951 582	9 596 220 401	9 596 220 401	3 946 731 181	3 946 731 181
Subvention activité de collecte des ordures (Clean Africa)	3 445 788 000	3 445 788 000	3 445 788 000	3 445 788 000	0	0
Subvention de fonctionnement (Clean Africa)	1 076 965 000	1 076 965 000	1 076 965 000	1 076 965 000	0	0
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>18 065 704 582</b>	<b>18 065 704 582</b>	<b>14 118 973 401</b>	<b>14 118 973 401</b>	<b>3 946 731 181</b>	<b>3 946 731 181</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Initialement autorisées à 18 065 704 582 FCFA dans la loi de finances rectificative 2020, les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 14 118 973 401, soit 78,15%. Ces crédits consommés ont été utilisés pour les subventions allouées aux collectivités locales (9 596 220 401), la subvention allouée à Clean Africa pour l'activité de collecte des ordures ménagères (3 445 788 000) et la subvention de fonctionnement allouée à Clean Africa (1 076 965 000).

### **TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 : <b>Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation</b>	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
ACTION 2 : <b>Assistance aux collectivités locales</b>	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000
Projet de développement FID	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000
<b>Total des crédits de titre 5</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

Pour l'exercice 2020 Le programme gestion des collectivités locales a enregistré une inscription d'un (1) milliard pour la mise en œuvre des projets dans le cadre du Fonds d'Initiative Départemental. Ces crédits n'ont malheureusement pas pu être utilisés du fait des retards accusés dans la définition des procédures à mettre en œuvre pour l'exécution desdits financement, d'une part, et d'autre part, les mécanismes de contrôle de l'utilisation des crédits mis à disposition.

Le Programme n'a pas d'opérateur

# PROGRAMME GESTION DES CATASTROPHES

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme Prévention et gestion des catastrophes exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'élaboration d'une stratégie de prévention des risques et de réduction des catastrophes en vue de la protection des populations, ainsi que la gestion des catastrophes en apportant assistance aux populations en cas de sinistre.

Ce programme est piloté par le Directeur Général de la Protection Civile, Responsable du Programme (RPROG).

La Direction Générale de la Protection Civile est assistée dans la conduite de ses missions par un certain nombre de partenaires au développement et des ONG.

## PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le programme prévention et gestion des catastrophes compte deux actions :

- prévention et réduction des risques de catastrophes ;
- gestion des catastrophes.
  
- Ce programme doit être en cohérence avec les programmes :
- amélioration du cadre de vie et changement climatique de la mission économie forestière et protection de l'environnement ;
- préparation et emploi des forces (action "sécurité civile" avec le corps des sapeurs-pompiers) de la mission défense ;
- administration territoriale de la mission administration du territoire ;
- décentralisation de la mission administration du territoire ;
- prévention et sécurité sanitaire de la mission santé.

## PRESENTATION DES ACTIONS

---

Le programme prévention et gestion des catastrophes comporte deux (2) actions à savoir :

### **ACTION 1 : prévention et réduction des risques de catastrophes**

L'action prévention et réduction des risques de catastrophes consiste à :

- élaborer les stratégies de prévention et de réduction des risques de catastrophes : les campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les gestes de premiers secours en cas de sinistre ou de catastrophe ;
- mettre en œuvre la plateforme nationale ;
- établir une cartographie des zones à risques et leur mise à disposition aux populations ;
- mettre en œuvre le dispositif d'alerte précoce afin d'atténuer l'ampleur des dégâts en cas de catastrophe ;
- mettre en isolement les zones à risques et le déguerpissement des populations habitant lesdites zones.

### **ACTION 2 : gestion des catastrophes**

L'action gestion des catastrophes consiste à :

- réaliser plusieurs dispositifs de gestion efficace de sinistres et de catastrophes : Plan National d'Organisation de Secours (PNOS) ;
- mettre en œuvre le Plan national de contingence ;
- piloter efficacement l'organisation et la mise en œuvre des secours en cas de sinistre ou de catastrophe ;
- recenser et prendre en charge les sinistrés.

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Entre 2013 et 2020, le Gabon a eu à faire face à plusieurs types de sinistres et de catastrophes (inondations, orages et vents violents, éboulements, incendies, ...) occasionnant près de 32 724 sinistrés à travers le territoire national.

Beaucoup d'avancées ont été réalisées pour prévenir et gérer les catastrophes :

- mise en place de la plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes ;
- définition d'un Plan national de contingence ;
- mise en place d'un logiciel opérationnel pour la gestion des sinistrés ;
- mise en place d'un comité interministériel d'experts en gestion des situations d'urgence ;
- engagement du processus d'identification de l'ensemble des zones à risques ;
- organisation et animation de séminaires ;
- renforcement des capacités en matière de protection civile ;
- mise en place d'un dispositif de gestion des sinistrés ;
- identification des zones à risques sur le territoire national.

Cependant, il n'existe pas encore de stratégie nationale, ni de programme d'action pluriannuel de prévention et de gestion des catastrophes et d'adaptation au changement climatique alors qu'il existe une stratégie et un programme d'action sous régional. Des plans de dangers, moyens et besoins des communes de Libreville et d'Owendo existent, mais il faut les actualiser.

Le système d'alerte précoce des catastrophes est très attendu.

Au niveau interne, la Direction Générale de la Protection Civile doit encore développer de nombreux dispositifs et outils pour pouvoir agir efficacement :

- un système d'information sur les catastrophes et sinistres ;
- une banque de données sur les risques, les sinistres et les catastrophes ;
- un observatoire des risques ;
- une unité polyvalente de protection et d'assistance aux populations ;
- une opérationnalisation des services territoriaux prévus par le décret n°0294 cité ci-dessus, pour une action plus efficace et efficiente.

## ENJEUX

---

- Inscrire le Gabon dans la mise en œuvre des actions prioritaires du cadre d'action de SENDAI : comprendre le risque, renforcer la gouvernance des risques, investir dans les risques pour la résilience, renforcer la préparation pour une réponse effective et pour la reconstruction ;
- Anticiper, prévenir et gérer efficacement les sinistres et catastrophes ;
- Garantir la mise en œuvre efficace des secours en cas de sinistre ou de catastrophe.

**AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques et d'adaptation aux changements climatiques, d'ici à 2023.**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré des PPR dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir mis en place le comité de la Plate-forme Nationale de prévention des risques de catastrophe dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et du Woleu-Ntem
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir organisé des séances des sensibilisations dans les agences de transport terrestre de Libreville

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel attendu 1 : Pas atteint pour cause de COVID 19
- Résultat annuel attendu 2 : Pas atteint pour cause de COVID 19
- Résultat annuel attendu 3 : Pas atteint pour cause de COVID 19

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018	2019	2020	2020	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé		Cible PAP	
<i>Nombre de province disposant d'un PPR</i>	<i>Nombre</i>	2	2	2	0		2	
<i>Nombre de provinces disposant d'un comité provincial de la Plate-forme Nationale</i>	<i>Nombre</i>	2	2	2	0		2	
<i>Nombre d'agences de transports terrestres sensibilisées sur le respect des normes relatives au transport terrestre</i>	<i>Nombre</i>		0					

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

L'année 2020 ayant particulièrement été perturbée par la pandémie liée à la COVID 19, les activités en rapport avec les résultats initialement attendus n'ont pu se réaliser. Cette situation a amené le Programme à réorienter ses activités sur la **sensibilisation des populations sur les risques d'inondation**.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : renforcer la coopération régionale et internationale, d'ici à 2019..**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu : avoir réussi la signature d'un (1) nouveau partenariat en matière de coopération ;

### Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu : Totalemment atteint

### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018	2019	2020	2020	Ecart 2020	2021	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
Nombre de partenariats en matière de coopération signés	Nombre	2	1	1	1		1	

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour le deuxième objectif, le résultat a été largement atteint, soit **100%**, dans la mesure où nous avons pu signer un nouveau partenariat avec le **Cabinet d'Etudes et de Formation en Sécurité Incendie**.

Le programme a réalisé, grâce à l'appui de la BIRD, plusieurs activités en lien avec **l'évaluation de besoins des populations victimes de sinistres en période du confinement consécutif au COVID 19**. Il s'agit des activités suivantes :

- Evaluation de besoins des populations victimes d'éboulements ;
- Evaluation de besoins des populations victimes d'inondation ;
- Evaluation de besoins des populations victimes de vents violents ;
- Evaluation de besoins des populations victimes d'incendies ;
- Sensibilisation sur la lutte contre la propagation de la COVID-19.

A cet effet, deux arrondissements ont focalisé l'attention du Programme :

- le **5<sup>ème</sup> arrondissement** avec les quartiers **Mindoubé 1, Mindoubé 3, Ozoungué, Beau-séjour, Okinda, PK8 deux écoles** ;
- le **6<sup>ème</sup> arrondissement** avec principalement les quartiers **PK9-Sibang et Nzeng-Ayong**.

Le nombre total de ménages enregistrés lors de cette série d'activités est de **532**. La taille moyenne estimée lors des entretiens est de 6 personnes, soit une population totale d'environ **3 192** personnes composée de **60% d'enfants scolarisés, 25% de femmes et 15% d'hommes**.

En outre, le Programme a réalisé **1000 Plaques d'affichages** en format A3 contenant des messages imagés de sensibilisation, dévoilant des gestes inciviques à ne pas faire, parce que sources d'inondations. Des plaques où l'on y trouve également un répertoire complet des numéros utiles à contacter en cas d'urgence (Hôpitaux, sécurité publique, pharmacies, SAMU, SEEG ...). Ces plaques ont été distribuées aux Chefs de quartiers de Libreville et aux populations dans les grands carrefours et magasins.

Enfin, le Programme a réalisé, à l'intention des populations de l'ensemble du territoire national, des **spots de sensibilisation** sur les gestes à proscrire pour se prévenir des inondations. Des spots qui ont été diffusés à la **radio** et à la **télévision**, sans discontinuité pendant deux mois, matin, midi et soir (avant et après le journal).

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Mettre en œuvre le programme d'action national de gestion de catastrophes, d'ici à 2023**

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : avoir validé à 100% le Plan National d'Organisation des Secours (PNOS).

### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En lieu et place du **Plan National d'Organisation de Secours (PNOS)** prévu pour sa validation, le Programme a

procédé au suivi, en vue de son adoption, de la **Loi organique relative à la prévention des risques et la gestion des catastrophes ainsi que des crises humanitaires**. Le texte se trouve en examen au Parlement.

En outre, pour ce qui constitue l'activité quotidienne du programme et qui consiste à descendre sur le terrain pour évaluer les dégâts causés par les sinistres, il a été identifié, sur toute l'étendue du territoire national, 7 158 personnes sinistrées selon la répartition suivante :

- **857 familles inondées**, soit environ **5 142** personnes ;
- **222 maisons victimes de vents violents**, soit environ **1 332** personnes à la belle étoile ;
- **84 maisons incendiées**, soit environ **504** personnes désœuvrées ;
- **30 cas de glissement de terrain**, c'est-à-dire environ **180** personnes en détresse.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°2.150 Action.1: Prévention et réduction des risques des catastrophes</b>	<b>409 014 349</b>	<b>149 823 900</b>	<b>259 190 449</b>	<b>409 014 349</b>	<b>149 823 900</b>	<b>259 190 449</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	166 504 042	8 508 500	157 995 542	166 504 042	8 508 500	157 995 542
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 000 000	4 000 000	1 000 000	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	222 510 307	74 763 400	147 746 907	222 510 307	74 763 400	147 746 907
<b>N°2.150 Action.2: Gestion des catastrophes</b>	<b>10 498 158</b>	<b>7 520 000</b>	<b>2 978 158</b>	<b>10 498 158</b>	<b>7 520 000</b>	<b>2 978 158</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	7 998 158	690 000	7 308 158	7 998 158	690 000	7 308 158
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 500 000	2 000 000	500 000	2 500 000	2 000 000	500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>419 512 507</b>	<b>157 343 900</b>	<b>262 168 607</b>	<b>419 512 507</b>	<b>157 343 900</b>	<b>262 168 607</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	174 502 200	9 198 500	165 303 700	174 502 200	9 198 500	165 303 700
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 500 000	6 000 000	1 500 000	7 500 000	6 000 000	1 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	222 510 307	74 763 400	147 746 907	222 510 307	74 763 400	147 746 907

### Explication des principaux écarts :

#### **Action 1 : Prévention et réduction des risques de catastrophe**

**Titre 2 :** Il apparait un différentiel entre les crédits ouverts et les crédits consommés de **157 995 542 FCFA** que nous ne saurons expliquer. Cependant, le programme emploie des agents de la MONP dont les situations salariales ne sont toujours pas régularisées.

**Titre 3 :** Sur **5 000 000 FCFA** de crédits ouverts, **4 000 000 FCFA** ont été exécutés, soit un écart de **1 000 000 F.CFA**. Cet écart se justifie par l'impossibilité de pouvoir engager le reliquat disponible, faute de clôture précipitée.

**Titre 4 :** Les crédits de ce titre n'ont pas été exécutés cette année du fait de la clôture précipitée du budget 2020.

**Titre 5 :** Le Programme a bénéficié, en 2020, de **222 510 307 FCFA** de crédit de la part de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour le compte du « **Renforcement des capacités de gestion des catastrophes** »,

Ce montant n'a été exécuté qu'à hauteur de **74 763 400 FCFA**, soit un écart de **147 746 907 FCFA**.

Ceci a tout de même permis au Programme de réaliser les activités relatives à « **l'évaluation de besoins des populations victimes de sinistres en période du confinement consécutif au COVID 19** », à la confection des plaques **d'affichages** et à la diffusion des **spots radio-télévisés** de sensibilisation sur les gestes inciviques à l'origine des inondations.

## **Action 2 : Gestion des catastrophes**

**Titre 2** : Un écart entre les crédits ouverts et ceux engagés de l'ordre de **165 303 700 FCFA** est visible. Un écart que nous ne saurions expliquer dans la mesure où le programme a encore, à ce jour, des agents dont la situation salariale n'est toujours pas régularisée, alors que, semble-t-il, les crédits le permettent.

**Titre 3** : Sur les **2 500 000 F.CFA** ouverts, **2 000 000FCFA** ont été consommés, soit un écart de **500 000 FCFA** qui n'ont pu être engagés par faute de clôture budgétaire précipitée.

### **RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME**

#### **Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme**

#### **Transferts**

#### **Tableau récapitulatif des transferts**

<b>Programme source du transfert</b>	<b>Programme destinataire du transfert</b>	<b>Titre</b>	<b>Modification du montant d'AE pour le programme</b>	<b>Modification du montant de CP pour le programme</b>
Programme 23 780	Programme 2.157	Titre 2	281 842	281 842
<b>Total des Transferts</b>			<b>281 842</b>	<b>281 842</b>
dont Titre 2			281 842	281 842

#### **Explication des impacts de chaque transfert :**

#### **TITRE 2**

Le titre 2 a bénéficié d'un transfert en provenance du programme « dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » à hauteur de 281 842 FCFA pour le paiement des salaires journaliers des agents de la main d'œuvre non permanente.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Agents de catégorie A</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>
Permanents	10	10	10	0	0	0	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie B</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Permanents	12	12	12	0	0	0	12
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents de catégorie C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Permanents	1	1	1	0	0	0	1
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

### Explication des évolutions :

Au 31 décembre 2020 les effectifs se décomposaient comme suit :

- 13 fonctionnaires de la catégorie A ;
- 12 fonctionnaires de la catégorie B ;
- 01 fonctionnaire de la catégorie C ;
- 04 agents appartenant à la MONP.

Les effectifs du programme sont restés stables.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	174 502 200	174 502 200	9 198 500	9 198 500	165 303 700	165 303 700
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 2</b>	<b>174 502 200</b>	<b>174 502 200</b>	<b>9 198 500</b>	<b>9 198 500</b>	<b>165 303 700</b>	<b>165 303 700</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme. Ces crédits sont gérés par les services de la solde.

Il est, cependant à noter que l'écart de **165 303 700 FCFA** est surprenant dans la mesure où le programme n'a enregistré ni départ à la retraite, ni décès. En revanche, nous avons du personnel en instance de recrutement depuis plus de 6 ans. Pourquoi ne pas procéder au remplacement numérique ?

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>N°2.150 Action.1: Prévention et réduction des risques des catastrophes</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Activité 1 : Elaboration de méthodes et d'outils pour la mise en œuvre des politiques et appui à leur mise en œuvre	500 000	500 000	500 000	500 000	0	0
Activité 2 : Coordination des activités des différents acteurs dans le champ d'action du programme	1 500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000
Activité 3 : Formation, Communication et sensibilisation externes	3 000 000	3 000 000	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000
<b>N°2.150 Action 2 : Gestion des catastrophes</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
Activité 1 : Gestion des catastrophes, collecte de données et production de données statistiques	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>7 500 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Les crédits de titre 3 ont été consommés par action et par activité selon la répartition suivante :

#### **ACTION 1 : Prévention et réduction des risques de catastrophe**

**Activité 1 : Elaboration de méthodes et d'outils pour la mise en œuvre des politiques et appui à leur mise en œuvre.**

Cette activité a gravité essentiellement autour de sensibilisation des populations sur les risques d'inondation pour le coût de **500 000 FCFA**.

**Activité 2 : Coordination des activités des différents acteurs dans le champ d'action du programme.**

Cette activité couvre toutes les tâches des acteurs du programme qui consistent en l'organisation, en l'animation et en la coordination du travail de la Direction générale de la Protection Civile. Les crédits de cette activité s'élèvent à : **1 000 000 F.CFA**. Un écart de **500 000 FCFA** se justifie du fait de la clôture précipitée du budget 2020.

### Activité 3 : Formation, Communication et sensibilisation externes

Cette activité a donné lieu à la dépense relative au renforcement des capacités des agents de la DGPC sur « les gestes qui sauvent » à concurrence de **2 500 000 FCFA**. Un écart de **500 000 FCFA** se justifie du fait de la clôture précipitée du budget 2020.

### ACTION 2 : Gestion des catastrophes

Les crédits inhérents aux activités de l'**Action 2** du Programme, soit **2 500 000 FCFA**, ont permis de financer les mouvements de terrain pour constater, évaluer et toucher du doigt les sinistres déclarés par les usagers et ceux nécessitant la mobilisation des agents en cas catastrophe touchant plusieurs familles à la fois. Un écart de **500 000 FCFA** se justifie du fait de la clôture précipitée du budget 2020.

## TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>N°2.150 Action.1: Prévention et réduction des risques des catastrophes</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	0	0	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Transfert : Cotisations internationales OIPC	15 000 000	15 000 000	0	0	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
<b>N°2.150 Action 2 : Gestion des catastrophes</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 4</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits du **titre 4** n'ont pas été exécutés en 2020, du fait de la clôture précipitée du budget, d'où l'écart de 15 000 000 FCFA constaté, soit 100%.

## TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
<b>N°2.150 Action.1: Prévention et réduction des risques des catastrophes</b>	<b>222 510 307</b>	<b>222 510 307</b>	<b>74 763 400</b>	<b>74 763 400</b>	<b>147 746 907</b>	<b>147 746 907</b>
Renforcement des capacités de gestion des catastrophes dans la CEEAC	222 510 307	222 510 307	74 763 400	74 763 400	147 746 907	147 746 907
<b>N°2.150 ACTION 2 : Gestion des catastrophes</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits de titre 5</b>	<b>222 510 307</b>	<b>222 510 307</b>	<b>74 763 400</b>	<b>74 763 400</b>	<b>147 746 907</b>	<b>147 746 907</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les crédits du titre 5 ont été exécutés à hauteur de **74 763 400 FCFA** sur les **222 510 307 CFA** disponibles pour la réalisation des activités relatives à l'évaluation de besoins des populations victimes de sinistres en période de confinement consécutif au COVID 19 et au renforcement des capacités de leur résilience face aux catastrophes, particulièrement les inondations, Ces activités sont les suivantes :

- Evaluation de besoins des populations victimes d'éboulements : **10 015 850 FCFA**

- Evaluation de besoins des populations victimes d'inondation : **10 015 850 FCFA**
- Evaluation de besoins des populations victimes de vents violents : **10 015 850 FCFA**
- Evaluation de besoins des populations victimes d'incendies : **10 015 850 FCFA**
- Sensibilisation des populations du Grand Libreville sur la lutte contre la propagation de la COVID-19 : **11 000 000 F.CFA**
- Conception et réalisation de 1000 Plaques d'affichage de prévention contre les inondations : **8 200 000 FCFA ;**
- **Spots de sensibilisation** diffusés à la **radio** et à la **télévision** sur les gestes à proscrire pour éviter les inondations : **7 500 000.F.CFA**
- Atelier de renforcement des capacités des agents de la DGPC sur la gestion et la réduction des risques de catastrophes : **8 000 000 F.CFA**

L'écart de **147 746 907 FCFA**, soit **66,40 %** de crédits non exécutés, se justifie par l'impossibilité de pouvoir engager, faute de clôture budgétaire.

# PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

# BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

---

### PERIMETRE DU PROGRAMME

---

Le responsable du programme est le **Secrétaire Général**.

Le programme pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire a pour principales missions :

- la définition des orientations stratégiques ;
- la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère.

Le programme pilotage et soutien comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes de politiques publiques. Ces fonctions sont aujourd'hui portées par des directions centrales (Ressources humaines, Affaires financières, Affaires juridiques, Études et statistiques, Communication, Systèmes d'information, Documentation, Publication et archives), outre le cabinet, l'inspection générale et le secrétariat général.

### PRESENTATION DES ACTIONS

---

#### **ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle**

L'action pilotage de la stratégie ministérielle recouvre les activités du Cabinet du Ministre, du Cabinet du Ministre Délégué, de l'Inspection Générale des Services et de l'Inspection Générale des Forces de Police Nationale. Elle consiste à :

- la conception de la stratégie ministérielle en matière d'administration territoriale, des frontières, de protection civile et de décentralisation ;
- l'application du contrôle de la performance du département.

#### **ACTION N° 2 : Coordination administrative**

L'action "coordination administrative" est pilotée par le Secrétariat Général. Cette action consiste à :

- la coordination de la politique de gestion des ressources humaines, des finances, du patrimoine, des systèmes d'information et de la communication ;
- l'orientation, la supervision, et la coordination de l'action des programmes du Ministère ;
- l'appui des programmes de politiques publiques à travers les fonctions soutien.

### PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants :

- la mise en place effective de la Direction centrale des systèmes d'information et de la Direction centrale des ressources humaines.

Les points forts :

- la connexion de certains services au réseau internet ;
- l'élaboration du répertoire électronique ;
- la modernisation de l'outil de travail (acquisition du matériel informatique) ;
- la mise en place du comité de pilotage pour l'élaboration des textes ;
- la mise en place des véritables outils en matière des ressources humaines.

Les points faibles :

- l'insuffisance des agents de conception ;
- l'insuffisance des conditions de travail (bureaux, matériel roulant, matériel informatique et mobilier).

- Enjeu 1 : assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du Ministère ;
- Enjeu 3 : développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

**OBJECTIF N°1 : être parvenu d'ici à 2020 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur des pratiques courantes.**

- Résultat annuel attendu 1 : disposer de onze (11) manuels de procédures formalisés et partagés.
- Résultat annuel attendu 2 : recenser les plaintes à l'endroit des forces de police sur la route.

**OBJECTIF N°2 : parvenir à mettre en place d'ici à 2020 les trois (3) outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches de postes actuelle, la proposition des référentiels des métiers pour le ministère et le plan de formation).**

- Résultat annuel attendu : disposer d'un référentiel des métiers, du plan de formation à 85% et des fiches de postes à 100%.

**OBJECTIF N°3 : Améliorer les conditions ergonomiques du ministère.**

Résultat annuel attendu : avoir déployé le RAG dans les deux provinces du Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime

**AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Etre parvenu d'ici à 2019 à faire vivre un dispositif opérationnel de pilotage des programmes assis sur les pratiques courantes**

**Niveau de réalisation des résultats annuels**

**Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel attendu 1 : disposer de onze (11) manuels de procédures formalisés et partagés.
- Résultat annuel attendu 2 : recenser les plaintes à l'endroit des forces de police sur la route.

**Résultats annuels atteints**

- Résultat annuel N°1 : Non atteint mais quatre manuels ont été élaborés et transmis à la commission de validation.
- Résultat annuel N°2 : atteint

**Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures formalisés et partagés ;	Nombre	0	6	4	0	-4	3	10
Taux de baisse des plaintes des usagers de la route	%	0	0	25	0	-25	100	100

**Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

La prévision de résultat annuel pour 2020 n'a pas été réalisée en totalité.

**OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à mettre en place d'ici à 2021 les trois premiers outils pour une gestion moderne des ressources humaines (les fiches de postes actuelles, la proposition des référentiels des métiers pour le ministère et le plan de formation)**

### **Niveau de réalisation des résultats annuels**

#### **Rappel des résultats attendus**

Résultat annuel attendu : disposer d'un référentiel des métiers, du plan de formation à 85% et des fiches de postes à 100

#### **Résultats annuels atteints**

Résultat annuel : atteint

#### **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de référentielle élaboré	Nombre	N/A	1	1	1	0	1	1

#### **Explication du niveau d'atteinte des résultats :**

La prévision de résultat annuel pour 2020a été réalisée.

## OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: Améliorer les conditions ergonomiques du ministère

### Niveau de réalisation des résultats annuels

#### Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu : avoir déployé le RAG dans les deux provinces du Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime

#### Résultats annuels atteints

Résultat annuel : atteint

#### Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP	2020 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de connectivité au RAG	%	80	90	100	100%	0	100%	100%

#### Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévisions de résultat annuel pour 2020 a été réalisée.

# PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

## RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2020 (a)	AE engagées en LFR pour 2020 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2020 (c)	CP consommés en LFR pour 2020 (d)	Ecart (c) - (d)
<b>N°2.157 Action1Pilotage de la stratégie ministérielle</b>	<b>50 000 000</b>	<b>154 768 301</b>	<b>-104 768 301</b>	<b>50 000 000</b>	<b>154 768 301</b>	<b>-104 768 301</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	154 768 301	-104 768 301	50 000 000	154 768 301	-104 768 301
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>N°2.157 Action2Coordination Administrative</b>	<b>50 000 000</b>	<b>150 250 000</b>	<b>-100 250 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>150 250 000</b>	<b>-100 250 000</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	150 250 000	-100 250 000	50 000 000	150 250 000	-100 250 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
<b>Total pour le programme</b>	<b>100 000 000</b>	<b>305 018 301</b>	<b>-205 018 301</b>	<b>100 000 000</b>	<b>305 018 301</b>	<b>-205 018 301</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	305 018 301	-205 018 301	100 000 000	305 018 301	-205 018 301
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

### Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **100 000 000 FCFA**, le budget du programme Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité a été exécuté pour un montant de **305 018 301 FCFA**, soit un écart de **205 018 301 FCFA** correspondant à un taux d'exécution de **305,01 %**. Ce dépassement de **205 018 301 FCFA** correspond à une réattribution des crédits qui avait été au préalable pris en compte au ministère de la Justice, les deux départements ayant été fusionnés.

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

### Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

#### Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1 Pilotage de la stratégie ministérielle	0	0	-104 768 301	0	0	0	-104 768 301
Action 2 Coordination Administrative.	0	0	-100 250 000	0	0	0	-100 250 000
<b>Total des mouvements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-205 018 301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-205 018 301</b>

#### Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

L'utilisation des crédits sur l'exercice 2020 s'est répartie comme suit :

- mission conduite par l'inspection Générale : **99 855 000 FCFA** ;
- dépenses de fonctionnement des services (dépenses indispensables) : **205 163 301 FCFA**.

L'utilisation de la fongibilité a permis de gérer l'essentiel des crédits de manière collégiale dans le programme.

### Transferts

#### Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23 780	Programme 2.157	Titre 3	44 410 524	44 410 524
<b>Total des Transferts</b>			<b>44 410 524</b>	<b>44 410 524</b>
dont Titre 2			0	0

#### Explication des impacts de chaque transfert :

##### TITRE 3

Le titre 2 a bénéficié d'un transfert en provenance du programme « dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » à hauteur de 44 410 524 FCFA pour le paiement de des honoraires et des frais connexes.

# EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

## EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
<b>Agents hors catégorie</b>	47	47	47	0	0	0	47
<b>Agents de catégorie A</b>	81	81	81	0	0	0	81
Permanents	79	79	79	0	0	0	79
Non permanents	2	2	2	0	0	0	2
<b>Agents de catégorie B</b>	48	48	48	0	0	0	48
Permanents	38	38	38	0	0	0	38
Non permanents	10	10	10	0	0	0	10
<b>Agents de catégorie C</b>	10	10	10	0	0	0	10
Permanents	2	2	2	0	0	0	2
Non permanents	8	8	8	0	0	0	8
<b>Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)</b>	186	186	186	0	0	0	186
<b>Main d'œuvre non permanente</b>	32	32	32	0	0	0	32
<b>Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme</b>	218	218	218	0	0	0	218

### Explication des évolutions :

Les effectifs n'ont pas connu d'évolution.

# ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

## TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : pilotage	50 000 000	50 000 000	50 000 000	154 768 301	<b>-104 768 301</b>	<b>-104 768 301</b>
Dépenses indispensables de fonctionnement	50 000 000	50 000 000	50 000 000	154 768 301	<b>-104 768 301</b>	<b>-104 768 301</b>
ACTION 2 : coordination	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 250 000	<b>-100 250 000</b>	<b>-100 250 000</b>
Dépenses indispensables de fonctionnement	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 250 000	<b>-100 250 000</b>	<b>-100 250 000</b>
<b>Total des crédits de titre 3</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>305 018 301</b>	<b>-205 018 301</b>	<b>-205 018 301</b>

### Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'utilisation des crédits sur l'exercice 2020 s'est répartie comme suit :

- mission conduite par l'inspection Générale : **99 855 000 FCFA** ;
- dépenses de fonctionnement des services (dépenses indispensables) : **205 163 301 FCFA**.

L'utilisation de la fongibilité a permis de gérer l'essentiel des crédits de manière collégiale dans le programme